

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



11 mai 2023

Ni "Pacte", ni mesurettes indemnitaires :
Augmentation des salaires pour tous les
personnels, maintenant et sans contrepartie !
Augmentation de 25% point d'indice pour
compenser les pertes du pouvoir d'achat subies
depuis les années 2000 !

FO quitte le groupe de travail ministériel et
propose l'action commune aux autres
organisations syndicales !

RIS spéciale le mercredi 24 mai



Avec leurs organisations syndicales, les personnels de l'Education nationale, aux côtés de l'ensemble des salariés, des retraités, de la jeunesse, sont mobilisés contre la réforme des retraites Borne-Macron depuis plus de 4 mois. Leur détermination pour faire reculer le gouvernement reste intacte dans un contexte où l'effet combiné du gel durable de la valeur du point d'indice et de l'explosion des prix affaiblit considérablement le pouvoir d'achat de tous les collègues.

Depuis un an, l'inflation atteint des records, à tel point que la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice en juillet dernier a très peu été ressentie par les collègues.

Les pertes subies depuis le début des années 2000 représentent, pour tous les agents du Service public de toutes les catégories, plusieurs centaines d'euros par mois !

Pas de « pacte » avec Macron-Ndiaye !

La FNEC FP-FO s'oppose sans réserve au « pacte » que le président de la République et son ministre de l'Education nationale présentent comme LA revalorisation salariale promise aux enseignants depuis un an.

Si FO refuse ce projet c'est avant tout parce qu'il représente une nouvelle attaque insupportable au Statut général de la Fonction publique.

La FNEC FP-FO refuse qu'on oppose les personnels entre eux et revendique le respect du Statut qui impose de revaloriser tous les personnels sans distinction (enseignants, chefs d'établissement, administratifs, ITRF, infirmiers, assistants sociaux, médecins, CPE, AED, psy-EN, médecins, AESH...)

Des revalorisations indiciaires, stop aux miettes indemnitaires !

Pour la FNEC FP-FO, l'augmentation des salaires ne peut pas passer par des vagues de petites revalorisations indemnitaires (qui ne comptent pas pour la retraite). Cette logique a déjà conduit à un tassement inouï des grilles indiciaires qui impacte gravement le niveau des retraites, la plupart des indemnités n'entrant pas dans le calcul du montant des pensions. Dans de nombreuses filières (administrative, technique, ...), le régime indemnitaire peut atteindre jusqu'à 50% du traitement indiciaire !

La revalorisation automatique du SMIC le 1er mai 2023 porte son montant brut à 1 747,20 euros, l'indice 361 (1 750,86 euros bruts) est désormais l'indice minimum de traitement de la Fonction publique. Pour les enseignants qui débutaient leur carrière en mai 2022, leur salaire était supérieur à 11% du montant du SMIC. En mai 2023, la différence n'est plus que de 8% !

REVALORISATION
PROMIS, JURÉ CRACHÉ !
...



FO a quitté le groupe de travail sur le "Pacte"

Le ministère a organisé le 10 mai un groupe de travail préparatoire au Comité Social d'Administration du 31 mai sur les décrets et arrêtés visant à en oeuvre le « pacte » Macron-Ndiaye.

Le ministère a rappelé ses priorités :

- Les interventions des professeurs des écoles en 6ème
- Le remplacement de courte durée pour les professeurs du 2nd degré
- La mise en place de la réforme de la voie professionnelle à travers un pacte spécifique constitué de 6 missions obligatoires et non « sécables » pour les professeurs de lycées professionnels.

Le ministère prétend garantir le « volontariat » mais ces missions étant prioritaires sur toutes les autres, des pressions seront inévitablement exercées pour qu'elles soient effectuées.

La FNEC FP-FO n'accepte pas ces attaques contre nos statuts !

La FNEC FP-FO a rappelé que malgré toutes ses tentatives, le ministre Ndiaye restait isolé. Il n'a pas pu terminer son cycle de concertations sur le « pacte », toutes les organisations ayant quitté la séance. Les organisations syndicales refusent unanimement le « pacte ».

[Lire la déclaration unitaire FSU-UNSA-FO-SGEN-CGT-SUD-SNALC](#)

Tout comme elle combat, avec sa Confédération, la réforme des retraites et ne passera pas à autre chose, la FNEC FP-FO refuse ce nouveau passage en force et cette obstination à présenter des textes réglementaires pour imposer une réforme rejetée par tous.

FO propose l'action commune

La FNEC FP-FO a proposé aux autres organisations syndicales l'action commune avec des rassemblements devant les IA, les rectorats, et le ministère le 31 mai, jour du CSA ministériel qui examinera les textes sur la « revalorisation » Ndiaye et le « pacte ».

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir pour préparer ces rassemblements, ainsi que la grève interprofessionnelle du 6 juin pour le retrait du « pacte » et l'abrogation de la réforme des retraites.

[Pour tout savoir sur le “Pacte”, prenez connaissance de notre dossier spécial](#)

PACTE MACRON-NDIAYE : INACCEPTABLE !

Le président Macron, entre deux casseroles, a donc annoncé aux médias le contenu de la pseudo-revalorisation et du « pacte » ordonnés par le ministre Ndiaye. Comme sur la question des retraites où le gouvernement fait face à l'ensemble des organisations syndicales qui revendiquent le retrait de la réforme, le président et le ministre se sont retrouvés isolés sur leur « pacte » puisque la totalité des fédérations syndicales ont quitté les groupes de travail. Décidément, le président Macron et ses ministres aiment avoir raison contre tout le monde !

Communiqué de la fédération FO des fonctionnaires (FGF-FO)

**Salaires des enseignants :
augmentation immédiate du point d'indice !**

Le gouvernement n'a de cesse de communiquer sur une prétendue augmentation salariale pour les enseignants. Rappelons que les enseignants sont des fonctionnaires d'Etat de catégorie A et que le traitement qu'ils perçoivent dépend de la valeur du point d'indice et d'une grille correspondant aux indices de la catégorie A. La politique consistant à laisser le point d'indice se dégrader face à l'inflation a abouti à la situation que nous connaissons aujourd'hui : pour retrouver la valeur réelle du point d'indice du 1^{er} janvier 2000, il faudrait l'augmenter de 25%.

De surcroît, la reconnaissance des qualifications se traduit dans le statut général des fonctionnaires par l'existence des catégories. La cohérence générale de la grille de la fonction publique amène FO fonction publique à revendiquer un démarrage de la grille de catégorie A à 160% du SMIC, alors que la grille actuelle fait démarrer la catégorie A à peine 10% au-dessus du SMIC.

Face à la paupérisation grandissante que subit l'ensemble des fonctionnaires, des mesures d'urgence d'augmentation du point d'indice et d'amélioration de la grille indiciaire sont d'une absolue nécessité !

Or, loin de prendre ces mesures d'urgence, le gouvernement veut demander aux enseignants de travailler plus pour avoir... des primes !

Pour FO fonction publique, augmenter les primes et le salaire au mérite n'est pas acceptable.



calm

FO Fonction publique revendique au contraire l'intégration de la moyenne des primes dans le traitement pour l'ensemble des personnels.

L'intersyndicale FSU - UNSA - FNEC-FP-FO - CFTD - CGT - SUD - SNALC s'est adressée aux ministres Elisabeth Borne et Pap Ndiaye le 12 avril 2023 pour dénoncer le terme de revalorisation et l'alourdissement de la charge de travail pour les personnels.

Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il prépare une revalorisation salariale pour les enseignants et prendre les réelles mesures d'urgence dans le cadre d'une véritable négociation sur la rémunération des fonctionnaires. ■

En savoir +



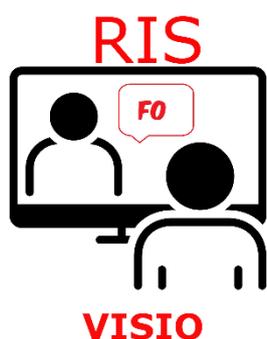
Communiqué intersyndical

**Réforme des retraites, "Pacte enseignant"
Macron-Ndiaye : c'est toujours NON !**

Participez massivement

à la RIS du SNUDI FO 13

MERCREDI 24 MAI
de 9h30 à 12h30



RIS en visio
Ouverte à tous !
Code de connexion ICI
Application ZOOM
ID : 841 3539 3976
MDP : 455007

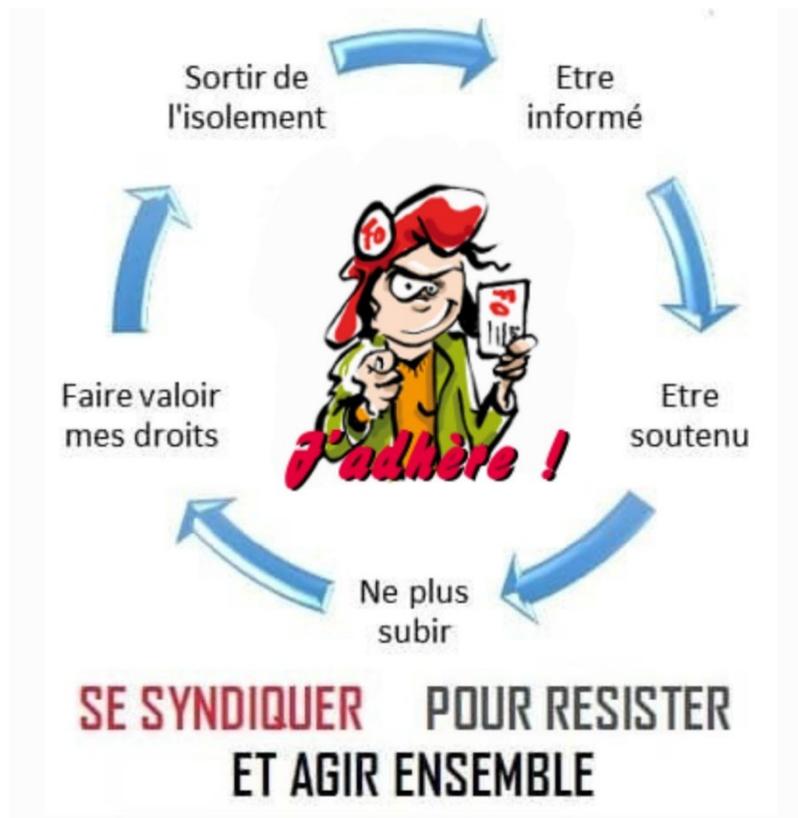
3h de RIS déductibles des 18h d'animations pédagogiques ou des 48h de réunions pédagogiques. **Vous avez droit à 9h de RIS par année scolaire !**
Téléchargez votre attestation pour participer à cette RIS et envoyez là à votre IEN après l'avoir complétée et enregistrée, 48h max avant la réunion que vous souhaitez remplacer.

Pas d'inscription nécessaire auprès du syndicat. Il suffit de se connecter à l'heure du début de la réunion, soit en cliquant sur le lien direct (ouverture automatique de l'application ZOOM depuis un ordinateur), soit en téléchargeant l'application gratuitement en en rentrant l'ID et le MDP de connexion (sur tablette et smartphone)



Les points abordés

- Réforme des retraites : après le 1er mai, la grève du 6 juin
 - Revalorisation des salaires et les conditions du “Nouveau Pacte”
 - Acte 2 de l'Ecole inclusive
 - La poursuite de la territorialisation/dénationalisation de l'Ecole (“projets innovants”, cité internationale de Marseille...)
 - Dossiers carrières : mouvement, mutations, temps partiels et dispo
 - Questions diverses
-



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents :
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

**Nous vous invitons donc à nous rejoindre pour cette année 2023.
Vous pouvez d'ores et déjà programmer vos virements,
prélèvements automatiques ou chèques.**

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

***L'adhésion est annuelle à compter du 1er janvier 2023
jusqu'au 31 décembre 2023. Vous recevrez un reçu fiscal en
janvier 2024 pour déduire 66% de la somme de vos impôts.***



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

